

REUNION DU 12 AVRIL 2010

Convocation : 6 avril 2010

Affichage : 14 avril 2010

L'an deux mille dix, le douze Avril, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le six avril, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBE Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, LEPORTIER Patrick, NEE Marcel, OLIVIER Christine, ROINE Philippe, TRAVERS Régine.

Absents excusés : PASQUIER Marie-Hélène, GALBADON Thérèse

Secrétaire de séance : NEE Marcel

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 1^{er} mars 2010, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer, Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Renoncement au service universel de publiphonie.

Monsieur ROINE souhaite également qu'un autre point soit ajouté à l'ordre du jour : informations sur les défibrillateurs.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout de ces deux points.

Monsieur le Maire quitte la salle afin de laisser le Conseil Municipal délibérer sur le compte administratif.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET AFFECTATION DU RESULTAT

VOTANTS : 12 EXPRIMES : 12 POUR : 12 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Claude FEUILLIE, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2009 dressé par Monsieur HAIRON Yves, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	115 731,99 €			226 589,54 €
Opérations de l'exercice	209 737,17 €	255 685,85 €	653 544,41 €	852 231,52 €
TOTAUX	325 469,16 €	255 685,85 €	653 544,41 €	1 078 821,06 €
Résultat de clôture	<u>69 783,31 €</u>			<u>444 276,65 €</u>
Restes à Réaliser	77 540,00 €			
RESULTATS DEFINITIFS	<u>147 323,31 €</u>			<u>444 276,65 €</u>

AFFECTATION DU RESULTAT : 296 953,34 €

COMPTE DE GESTION 2009

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du Budget Primitif et des Décisions Modificatives 2009, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2009 statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 :

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2009 par Monsieur DUROZOI Yves, Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

DECISION EN MATIERE DE CONTRIBUTIONS DIRECTES)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune par 11 voix pour et 2 voix contre (Serbe COTTEBRUNE et Olivier DUPONT) sachant que la suppression de la Taxe Professionnelle est compensée pour 2010. Il fixe, pour 2010, les taux d'impositions suivants :

	BASE	TAUX	PRODUIT FISCAL
Taxe d'habitation	596 860 €	8,76 %	54 566 €
Foncier Bâti	811 165 €	14,70 %	123 274 €
Foncier non-bâti	79 573 €	39,21 %	33 093 €
			210 933 €

Par ailleurs, le conseil municipal décide de maintenir, pour 2010, les tarifs de concessions de cimetière et de locations des salles communales.

VERSEMENT ANTICIPE DES ATTRIBUTIONS DU FCTVA

Considérant que les dépenses d'investissement sont en augmentation par rapport à la moyenne des années 2005, 2006, 2007 et 2008, le Conseil Municipal décide de demander le versement anticipé du FCTVA.

Pour le Budget 2010, la commune percevra le FCTVA des années 2008 et 2009.

BUDGET PRIMITIF 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le Budget Primitif 2010, qui s'équilibre ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
Section de Fonctionnement	1 133 397 €	1 133 397 €
Section d'Investissement	493 446 €	493 446 €
	1 513 283 €	1 513 283 €

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le courrier d'une nouvelle association tollevastaise : le « Fan Club Anthony Delaplace », dont le siège est situé à la mairie et dont le président est Patrick Laurent. Dans ce courrier, il est demandé à la commune une subvention de fonctionnement pour développer son activité. Le Conseil Municipal, par 10 voix pour et 3 contre (Antoinette COLARD, Serge COTTEBRUNE et Christine OLIVIER) décide d'inscrire une subvention pour cette nouvelle association au tableau des subventions 2010.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier du « Comité d'Animation La Tollevastaise » demandant une subvention exceptionnelle pour l'organisation du « Noël des enfants ».

Considérant qu'une subvention annuelle de 1320 € est déjà allouée à l'association,

Considérant que l'évènement est annuel et que par conséquent la subvention sera amenée à être redemandée chaque année,

Le conseil municipal, par 2 voix pour (Stéphane BARBE, Patrick LEPORTIER), 10 voix contre, et 1 abstention (Serge COTTEBRUNE), décide de ne pas donner suite à cette demande.

PASS-FONCIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 10 voix pour, et 3 voix contre (Stéphane BARBE, Claude FEUILLIE et Serge COTTEBRUNE)

- D'adopter le principe de versement de **DEUX** subventions pour les personnes répondant aux conditions légales permettant de bénéficier de la majoration du Prêt à Taux Zéro et du « Pass-Foncier ».
- De fixer le montant de ces subventions à :
 - 3 000 €uros si le nombre d'occupants du logement est inférieur ou égal à trois.
 - 4 000 €uros si le nombre d'occupants du logement est supérieur ou égal à quatre.
- De ne pas limiter cette subvention à un endroit particulier de la commune.

DEFIBRILLATEURS

Le Centre Départemental Olympique et Sportif propose, par le biais d'un achat groupé et d'une participation de sa part, des défibrillateurs à moindre coût (environ 700 €, soit environ 50 % moins cher qu'un appareil acheté par nos propres moyens), qui incluent également une formation dispensée gratuitement à 10-12 personnes par les sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour demander à bénéficier de cette offre afin d'implanter un appareil sur la salle polyvalente. Si cette action vient à être reconduite en 2011, l'achat d'un autre défibrillateur pourrait être envisagé pour le stade.

URBANISME

Permis de Construire :

- ROQUIER Benoît – Les Boulays : Construction d'une stabulation.

Déclaration Préalable :

- BORDEAU Max – 26, Gravelle de Bas : Extension d'une maison.
- AMIOT Jean-Michel – 32, La Tourelle : Changement de toiture.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Fleury expose à l'assemblée le plan soumis à approbation et explique que, suite à l'enquête publique, huit requêtes ont abouti à une modification du projet arrêté le 4 mai 2009.

Ce plan dégage une surface urbanisable à court terme de 132 300 m², et une surface urbanisable à moyen terme de 46 000 m² (après une modification), ainsi qu'une surface urbanisable de 181 600 m² réservée aux activités artisanales ou commerciales.

Le Conseil Municipal décide d'approuver le P.L.U. tel qu'il est présenté.

VOIRIE

- Aménagement ZAC Claude Chappe : le 5 mars dernier, une réunion s'est tenue avec le Conseil Général, la CCDD et les investisseurs de la zone afin de prévoir un schéma de circulation cohérent en vue de la circulation engendrée par l'installation des futures enseignes. Un rond-point franchissable sera aménagé au carrefour de la « Chasse des Mines » dans le style de celui se trouvant près de la station service Auchan. Le Conseil Général ne participe pas financièrement aux travaux mais les dirige, car il n'a pas la compétence de l'aménagement des zones d'activités.
- Chemin de la Brigade : Les travaux sont terminés depuis cette semaine : un revêtement en béton a été préféré à du bitume.
- Panneaux indiquant « Les Amontoux » : Les deux panneaux manquants sont toujours en commande, leur installation n'est pas remise en cause mais les délais ne sont toujours pas connus. Deux autres panneaux ont été demandés : ils indiqueraient « Les Amontoux » depuis le carrefour

de la Longue Chasse et de la Nouvelle Route. La Direction des Routes Départementales a refusé d'en installer, et la question est posée de savoir si la mairie est prête à en installer à ses frais. Considérant qu'il n'y a pas lieu d'indiquer plus un hameau qu'un autre, le Conseil Municipal se prononce contre cette demande par 10 voix, 2 voix pour (Stéphane BARBE et Claude FEUILLIE) et 1 abstention (Philippe ROINE).

RENONCEMENT AU SERVICE UNIVERSEL DE PUBLIPHONIE

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente, la question de conserver la cabine téléphonique s'est posée. En effet, celle-ci n'est plus en état de fonctionner et son emplacement, une fois dégagé, serait utilisé pour y installer un défibrillateur.

Le Conseil Municipal décide la dépose définitive de la cabine téléphonique et autorise le Maire à signer le formulaire avec bon pour accord pour renoncement au service universel de publiphonie.

CONVENTION POUR LA LUTTE COLLECTIVE CONTRE LES RONGEURS AQUATIQUES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA DOUVE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'une convention proposée par la Fédération Départementale des Groupements de Dépense contre les Organismes Nuisibles de la Manche visant à mutualiser les moyens pour lutter contre les rongeurs aquatiques.

Il s'agit d'une convention annuelle, et le montant est de 193 €.

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

CONSEIL D'ECOLE

Madame GONZATO fait un compte-rendu du conseil d'école qui s'est tenu le 2 avril 2010 :

- Il n'y aura pas de fermeture de classe à la rentrée prochaine, les effectifs sont suffisants (126 inscrits).
- Des compliments ont été faits concernant les menus de la cantine.
- Une réunion d'information s'est tenue à Hardinvast concernant l'école numérique : le matériel serait à financer par les communes, mais subventionné à hauteur de 50 %. Cependant le personnel enseignant semble inquiet du fait qu'aucune formation n'est prévue.
- La fête de l'école se tiendra les 26 et 27 juin 2010.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Station d'eau des Martins : Les travaux ont commencé et devraient durer neuf mois. Par ailleurs, au mois de juillet, la canalisation rejoignant la Gravelle de Haut à partir des Martins va être changée et remise sur le domaine public. La capacité étant améliorée, une bouche à incendie pourra être installée.
- Couverture de téléphonie mobile : des soucis sont à déplorer à Saint-Acaire avec l'opérateur SFR. Qui est compétent en matière de couverture du territoire en téléphonie mobile ? Des renseignements seront pris auprès de Manche Numérique.
- Centre de Loisirs : Le CLSH a ouvert ses portes du 12 au 23 avril avec pour thème le cirque et le carnaval. Un défilé de carnaval ainsi que le brûlage de Monsieur Carnaval est prévu le 23 avril. Le premier jour a vu une forte affluence avec 42 enfants l'après-midi.
- Inscriptions CLSH : L'utilisation du site pour télécharger les formulaires a été très utile et a permis moins d'attente en mairie. De nombreux compliments sont parvenus en mairie sur la mise à jour du site internet.
- Espace jeunes : Les premiers jeux sont en service, d'autres viendront agrémenter cet espace dans les mois à venir, au vu du budget alloué à cet effet. Par ailleurs, des dégradations ont été constatées sur le skate park.
- Fête de la musique : Elle se tiendra le 12 juin au stade, six groupes seront au programme.

Fin de la séance : 00h00